

Sommaire Alternative et Perspective

Les produits d'assurance vie Alternative et Perspective offrent des protections pour lesquelles aucun examen médical ni aucun test sanguin ne sont exigés. Ils sont destinés aux personnes qui, pour des raisons médicales ou autres, ont de la difficulté à s'assurer ou qui ne veulent tout simplement pas s'imposer des tests médicaux.



ALTERNATIVE

Bien qu'il n'y ait pas de processus de sélection pour ce produit, l'assuré doit être en mesure de satisfaire aux critères établis dans la déclaration d'assurabilité.

Choix de protection	Protections permanentes : › Option 1 : capital nivelé › Option 2 : capital indexé (3 %; max. 2 X le capital assuré initial) › Option 3 : payable en 20 ans	Protections temporaires : › T20
Type de capital assuré	Options 1 et 3 : nivelé Option 2 : indexé	Nivelé
Capital assuré initial	Options 1, 2 et 3 : 5 000 \$ à 50 000 \$** ** 25 000 \$ pour les moins de 25 ans	10 000 \$ à 100 000 \$
Limite de capital assuré pour une même personne	Un maximum de 150 000 \$ s'applique à l'ensemble des polices Alternative permanente, Alternative temporaire et Perspective pour un même assuré. La somme du capital assuré de toutes les polices Alternative permanente d'un même assuré ne peut dépasser 50 000 \$.	Un maximum de 150 000 \$ s'applique à l'ensemble des polices Alternative et Perspective d'un même assuré. La somme du capital assuré de toutes les polices Alternative temporaire d'un même assuré ne peut dépasser 100 000 \$.
Type d'assurance	Individuelle	Individuelle
Protection multiassuré	Non disponible	Non disponible
Valeur de rachat et assurance libérée	Disponibles et garanties à partir de la 4 ^e année du contrat avec l'option 3 uniquement Pour les options 1 et 2, l'assurance est libérée à 100 ans.	Non disponible
Âge à l'émission	Minimum : 6 mois Maximum : 80 ans	Minimum : 20 ans Maximum : 70 ans
Taux	Taux établis en fonction de l'âge, du sexe et de l'usage du tabac	Taux établis en fonction de l'âge, du sexe et de l'usage du tabac
Période de paiement	Options 1 et 2 : jusqu'à 100 ans Option 3 : › 6 mois à 65 ans : primes payables pendant 20 ans › 66 à 74 ans : primes payables jusqu'à 85 ans › 75 à 80 ans : primes payables pendant 10 ans	20 ans
Capital assuré payable au décès	Décès accidentel : prestation de décès doublée Décès autre qu'accidentel : Premiers 2 ans : remboursement des primes payées + intérêt de 5 %; suicide : remboursement des primes payées; Après 2 ans : capital assuré	Premiers 2 ans : remboursement des primes payées + intérêt de 5 %; suicide : remboursement des primes payées Après 2 ans : capital assuré
Frais de police	60 \$	60 \$

À l'usage exclusif des conseillers en sécurité financière

Sommaire

Alternative et Perspective



PERSPECTIVE

L'assuré doit être en mesure de répondre NON à toutes les questions du questionnaire d'assurabilité.

Choix de protection	Protection permanente
Type de capital assuré	Nivelé ou indexé (3 %; max. 2 X le capital assuré initial)
Capital assuré initial	5 000 \$ à 50 000 \$
Limite de capital assuré pour une même personne	Un maximum de 150 000 \$ s'applique à l'ensemble des polices Perspective, Alternative permanente et Alternative temporaire pour un même assuré. La somme du capital assuré de toutes les polices Perspective d'un même assuré ne peut dépasser 50 000 \$.
Type d'assurance	Individuelle
Valeur de rachat et assurance libérée	Disponibles et garanties à partir de la 3 ^e année du contrat L'assurance est libérée à 100 ans.
Protection multiassurés	Assuré principal et son conjoint
Âge à l'émission	Minimum : 35 ans Maximum : 75 ans
Période de paiement	Jusqu'à 100 ans
Taux	Taux établis en fonction de l'âge, du sexe et de l'usage du tabac
Capital assuré payable au décès	Décès accidentel : prestation de décès doublée Décès autre qu'accidentel : capital assuré (aucun délai d'attente de 2 ans sauf en cas de suicide)
Frais de police	1 assuré : 60 \$ 2 assurés : 90 \$

ia.ca

L'éléphant,
symbole de nos 100 ans
de force et de solidité.

